



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 28 AOÛT 2013**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE



## Table des matières

1	VISITE DU SITE D'ENFOUISSEMENT .....	1
2	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	2
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
4	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 JUIN 2013.....	2
5	PRÉSENTATION DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE.....	3
6	ACTIONS DE SUIVI .....	5
6.1	ACQUISITION DE RCI ENVIRONNEMENT .....	5
6.2	DEMANDE D'INFORMATION AU MINISTÈRE .....	6
7	RAPPORT D'ACTIVITÉS .....	7
7.1	Registre des plaintes .....	7
7.2	Registre des visites du MDDEFP.....	9
8	DIVERS.....	10
9	PROCHAINE RÉUNION.....	10

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation des représentants du MDDEFP : inspections d'un LET
- Annexe 4 Registre des plaintes
- Annexe 5 Registre des visites du MDDEFP
- Annexe 6 Photographies de la visite du lieu d'enfouissement

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 VISITE DU SITE D'ENFOUISSEMENT

La rencontre du Comité de vigilance de Saint-Nicéphore débute par une visite du site d'enfouissement pour permettre aux membres d'observer en personne les travaux d'installation des membranes de la première cellule de la phase 3A, nouvellement autorisée par le décret gouvernemental.

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement, explique qu'à la suite de la délivrance, Waste Management (WM) a déposé une demande de certificat d'autorisation. À la réception du certificat d'autorisation, WM a débuté les travaux de construction de la nouvelle cellule.

Les questions suivantes sont posées lors de la visite :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de temps cela a-t-il pris pour réaliser les travaux?</i>	M. Lacombe indique qu'il a fallu une vingtaine de jours pour procéder à la pose des membranes.
<i>La soudure des membranes est-elle réalisée sur place?</i>	M. Lacombe explique que la soudure des membranes est réalisée sur place par un fournisseur et vérifiée par un second intervenant pour s'assurer de la qualité des soudures.
<i>Vos équipements circulent-ils sur la membrane?</i>	M. Lacombe indique que seuls les VTT (quatre-roues) circulent sur la membrane, ce qui ne les endommage pas.
<i>Avez-vous besoin d'acheter la pierre et l'argile nécessaires à la construction des cellules?</i>	M. Lacombe explique que WM achète uniquement la pierre, car le sable et l'argile sont disponibles sur le site même.
<i>Quel volume de déchets cette cellule pourra-t-elle contenir?</i>	M. Lacombe indique que la cellule pourra contenir 400 000 m <sup>3</sup> de déchets.
<i>Y a-t-il une période de l'année que vous privilégiez pour construire les cellules?</i>	M. Lacombe explique que l'hiver est une saison propice aux travaux d'excavation des cellules, car l'argile gèle et devient plus porteuse, ce qui facilite la circulation.
<i>Comment se déroulent les débuts des opérations d'enfouissement à la nouvelle cellule?</i>	M. Mercier, directeur des opérations pour WM, explique qu'au début, l'entreprise effectue une sélection des camions à l'entrée, en déviant certains vers la nouvelle cellule où ils déversent leur chargement de matières résiduelles. Lorsque la couche de déchets au fond de la cellule est suffisante, tout le trafic est dévié vers cette nouvelle cellule et la précédente est fermée.

## 2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de WM, M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie les membres pour leur présence. Un tour de table est effectué.

La liste des présences figure à l'Annexe 1.

## 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Dussault précise que la présentation des exigences gouvernementales sur le projet d'agrandissement sera faite lors de la prochaine réunion. La documentation du bruit perçu par M. Gauthier sera également abordée à la prochaine rencontre.

Un membre du Comité demande à faire un point sur l'avancement des projets connexes à l'agrandissement du lieu d'enfouissement, soit l'écocentre, l'aire de récupération des matériaux secs, la zone de valorisation des matières organiques.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

## 4 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 JUIN 2013

Le compte rendu de la réunion du 12 juin 2013 a été envoyé aux participants.

Aucun commentaire n'étant émis, le compte rendu est approuvé par tous les participants.

## 5 PRÉSENTATION DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

M. Dussault explique que, depuis plusieurs rencontres, WM et les membres du Comité évoquent les visites réalisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Il a donc été jugé intéressant d'inviter des représentants du Ministère pour avoir plus d'information sur leur travail. Il présente donc M. Gilles Gaudette et Mme Andréanne Ferland, de la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec du Ministère.

M. Gilles Gaudette, analyste au MDDEFP, explique qu'il travaille à la direction de l'analyse et de l'expertise, qui constitue le service qui analyse les projets et émet des certificats d'autorisation. La Direction donne également des avis à différents intervenants municipaux et régionaux concernant la réglementation.

Mme Andréanne Ferland explique qu'elle travaille pour sa part au centre de contrôle environnemental du Québec. Elle fait partie des inspecteurs qui effectuent les visites sur le terrain, dans le cadre de contrôle régulier ou de plaintes, pour s'assurer de la conformité des opérations avec la réglementation.

La présentation est disponible à l'Annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont émis :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que se passe-t-il lorsque vous constatez des non-conformités?</i>	Mme Ferland explique qu'en général, elle est accompagnée par un représentant de l'exploitant lors de sa visite. Elle lui demande alors immédiatement qu'un correctif soit apporté, qui est habituellement réalisé dans la journée. Dans le cas contraire, l'exploitant lui fournit par la suite des photographies des correctifs mis en place.
<i>Combien de temps en moyenne durent vos visites?</i>	Mme Ferland explique que l'inspection à la balance dure environ 1 h tandis que la visite sur le terrain dure entre 1 h 30 et 2 h.
<i>Effectuez-vous certaines visites de soir ou de nuit?</i>	Mme Ferland indique que les inspections sont toujours réalisées de jour.
<i>Vous avez mentionné prêter attention aux odeurs lors de votre visite : dans quel secteur résidentiel vous rendez-vous?</i>	Mme Ferland indique qu'elle se rend toujours au Club du Faisan, car il s'agit du secteur résidentiel le plus proche.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je n'habite pas au Club du Faisan, mais plutôt de l'autre bord de la rivière, et je constate que les problèmes d'odeurs surviennent en général le soir.</i>	
<i>Vous avez indiqué que vous suivez le dossier des goélands. Cependant, il est regrettable que l'observation se fasse seulement au lieu d'enfouissement et pas sur les rapides de la rivière. En effet, les goélands sont chassés du site, mais ils partent se déposer plus loin, le problème n'est donc pas résolu, mais déplacé.</i>	Mme Ferland confirme qu'elle n'a pas observé beaucoup de goélands au lieu d'enfouissement. Elle indique qu'elle entend le commentaire du participant.
<i>Dans votre présentation, vous avez indiqué contrôler les brûlages : s'agit-il du brûlage du biogaz?</i>	Mme Ferland indique qu'elle contrôle le brûlage des déchets, qui est interdit.
<i>Vos rapports ne sont-ils disponibles que par demande d'accès à l'information?</i>	Mme Ferland confirme que les rapports de ses visites sont accessibles par demande d'accès à l'information. Elle indique que le MDDEFP les a transmis à M. Milot pour faire suite à la demande des membres du Comité. M. Vincelette indique que M. Milot lui a transmis ses rapports il y a quelques jours et qu'ils seront transmis aux membres du Comité ce soir.
<i>Le contenu des visites que vous réalisez ici est-il spécifique à Saint-Nicéphore ou est-ce le même aux autres lieux d'enfouissement?</i>	Mme Ferland explique que le contenu de ses visites est spécifique à Saint-Nicéphore, même si plusieurs éléments sont également inspectés dans les autres lieux d'enfouissement.
<i>Lisez-vous les comptes rendus de nos rencontres?</i>	Mme Ferland explique qu'elle prend connaissance de tous les comptes rendus des rencontres du Comité. M. Mercier, directeur des opérations, indique que Mme Ferland a déjà posé des questions à WM à la suite de ses lectures du compte rendu.



Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien y a-t-il d'inspecteurs comme vous pour effectuer les visites de lieux d'enfouissement?</i>	Mme Ferland indique qu'elle est la seule inspectrice pour les lieux d'enfouissement du Centre-du-Québec.
<i>Combien de lieux d'enfouissement inspectez-vous?</i>	Mme Ferland explique qu'elle effectue l'inspection des deux lieux d'enfouissement présents au Centre-du-Québec, mais qu'elle visite également des centres de démolition, de transfert et de tri.
<i>Quand le lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore sera doté d'un centre de tri, est-ce donc vous qui viendrez réaliser les visites?</i>	Mme Ferland confirme que la visite du centre de tri de Saint-Nicéphore fera partie des sites qu'elle devra visiter.
<i>Est-ce vous qui réalisez les inspections de Récupération et du centre de tri manuel de Blanchard?</i>	Mme Ferland indique qu'elle est en charge des inspections du centre de tri Blanchard, mais pas de Récupération, car il s'agit d'un centre de recyclage. Elle précise qu'elle est responsable des centres de tri, des centres de démolition, mais pas des centres qui comprennent des activités de recyclage.

## 6 ACTIONS DE SUIVI

### 6.1 ACQUISITION DE RCI ENVIRONNEMENT

M. Dussault rappelle que WM avait entrepris des démarches en vue d'acquérir la compagnie RCI Environnement (RCI). Il indique que le Bureau de la concurrence avait donné son feu vert pour accomplir cette transaction, sous certaines conditions. M. Dussault explique que les dernières négociations ont été complétées au mois de juillet et que l'entente est donc effective.

Les questions et commentaires suivants sont émis :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La collecte des matières résiduelles qui est actuellement réalisée par RCI sera-t-elle désormais réalisée par WM?</i>	M. Dussault explique que les camions de RCI continueront de circuler comme avant, avec le même trajet, le même chargement, mais que désormais leur propriétaire sera WM.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Cette acquisition fait de vous un joueur important dans les contrats de collecte et de transport de la région.</i>	M. Dussault explique que cette acquisition permet une intégration des services de WM, puisque RCI est présent dans la collecte résidentielle.
<i>Les camions vont-ils garder leurs couleurs RCI?</i>	M. Dussault indique que les camions circuleront sous la bannière RCI jusqu'à nouvel ordre.
<i>Cette acquisition aura-t-elle un impact sur les activités au lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore?</i>	M. Dussault explique qu'il n'y aura pas d'impact sur les activités au lieu d'enfouissement puisque RCI passe simplement d'un client externe à un client interne.
<i>Quel territoire dessert RCI?</i>	M. Dussault explique que le territoire desservi par RCI comprend la Montérégie et la région de Montréal. Il ajoute que RCI est également un peu présent à Trois-Rivières.
<i>Les activités de RCI sont-elles similaires à celles de WM ou complémentaires?</i>	M. Dussault précise que les activités de RCI sont plus axées dans la collecte et le transport des matières résiduelles, ce que WM faisait peu. Ainsi, cette acquisition permet à WM d'intégrer ses activités et de diversifier son offre de services.
<i>En plus de ses activités de transport, RCI opère-t-elle des installations?</i>	M. Dussault explique que RCI opère le centre de tri situé à Laval et est propriétaire du contrat de gestion du lieu d'enfouissement de Lachute.
<i>WM opère-t-elle d'autres lieux d'enfouissement au Québec?</i>	M. Dussault indique que WM opère le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie dans les Laurentides, depuis 1997 . En acquérant RCI, WM acquiert aussi le contrat d'opération à Lachute.

## 6.2 DEMANDE D'INFORMATION AU MINISTÈRE

M. Vincelette rappelle que M. Milot a adressé une demande d'accès à l'information au MDDEFP il y a quelques mois, pour consulter les rapports de visite. Il indique que, dans les derniers jours, M. Milot lui a envoyé ces documents. M. Vincelette explique en avoir fait une copie papier qu'il a apportée. Considérant le nombre et le volume de ces documents, M. Vincelette demande aux membres du Comité de quelle façon ils souhaitent les consulter.

Les membres du Comité se montrent intéressés à consulter ces documents et demandent à ce que les versions électroniques leur soient envoyées. Ils proposent d'en rediscuter au besoin lors de la prochaine rencontre.

**ACTION DE SUIVI :**

- Transmettre la version électronique des rapports de visite du MDDEFP aux membres du Comité.

## 7 RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 7.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Simon Mercier indique qu'il y a eu trois plaintes formulées à WM depuis la dernière rencontre du Comité. Ces trois plaintes concernent des odeurs.

La première plainte est survenue dans des conditions météorologiques défavorables (smog), alors que des travaux de décapage étaient en cours sur le site. Ces travaux ont depuis été complétés.

Les deux autres plaintes n'ont pas été émises en période de travaux. WM a procédé à l'inspection de ses installations de captage du biogaz et a renforcé le recouvrement journalier du front de déchets.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 4.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce que le décapage?</i>	M. Mercier explique que le décapage consiste à enlever le recouvrement temporaire pour enfouir à nouveau des matières résiduelles. Cette activité expose à l'air des matières, ce qui est susceptible de générer des odeurs.
<i>Dans combien de temps allez-vous commencer à exploiter les nouvelles cellules, associées à votre nouveau certificat d'autorisation?</i>	M. Mercier explique que la nouvelle cellule sera exploitée dès qu'elle sera prête. En attendant, WM a réduit ses opérations au maximum. Il reste encore 1 à 2 semaines de transition, pour finaliser le fond de la cellule et d'ici un mois, la nouvelle cellule sera prête à recevoir tous les chargements de matières résiduelles arrivant au site. Une fois cette cellule prête, WM procédera à la fermeture de la cellule présentement active.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelles sont les conditions d'exploitation données par le décret, notamment le nombre d'années d'exploitation?</i>	M. Dussault explique que le décret indique les tonnages annuels autorisés sur les cinq prochaines années, à savoir 500 000 tonnes à l'année 1, 480 000 tonnes à l'année 2, 460 000 tonnes à l'année 3, 430 000 tonnes aux années 4 et 5. Il précise que si le tonnage total n'est pas atteint, 2 ans supplémentaires d'exploitation sont autorisés.
<i>Pourtant, vous avez mentionné que la première cellule de la phase autorisée pouvait contenir 400 000 tonnes lors de la visite, ce qui ne correspond pas aux tonnages autorisés.</i>	M. Lacombe souligne que lors de la visite, il a été indiqué que la cellule pouvait contenir 400 000 mètres cube de matières résiduelles, ce qui est différent de 400 000 tonnes. Il précise également que la taille de la première cellule ne correspond pas aux besoins de l'année 1, et que l'exploitation de la phase 3A est envisagée globalement, selon les exigences du décret.
<i>Les conditions du certificat d'autorisation sont-elles exprimées en mètres cube ou en tonnes?</i>	M. Mercier explique que le certificat d'autorisation comporte des indications à la fois en mètres cube et en tonnes.
<i>Pourquoi existe-t-il une différence entre le tonnage autorisé et le volume associé?</i>	M. Mercier explique que le tonnage autorisé ne considère pas le recouvrement journalier, il est donc moindre que le volume autorisé. Ainsi, le certificat autorise une capacité totale, c'est-à-dire un volume total de 2,7 millions de mètres cube et un tonnage annuel régressif de matières résiduelles pouvant être reçues. La capacité totale correspond au volume total des matières résiduelles autorisées plus le volume de sol de recouvrement journalier.
<i>À combien de tonnes de matières résiduelles correspond 1 mètre cube?</i>	M. Mercier indique qu'on enfouit en moyenne 0,85 tonne de matières résiduelles par mètre cube.
<i>En combien de temps se décomposent les déchets?</i>	M. Mercier explique que cela dépend du type de matière résiduelle enfouie et de la période de l'année à laquelle l'enfouissement a été fait. Il indique qu'on considère une période de 10 à 30 ans après la fermeture du site pour s'assurer d'une gestion efficace.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment sécurisez-vous une cellule en fin de vie?</i>	M. Mercier explique que WM procède au recouvrement final de la cellule avec une membrane et de l'argile pour empêcher l'infiltration d'eau et améliorer le captage du biogaz. C'est pourquoi, lors de l'excavation d'une cellule, WM garde l'argile extraite pour la mettre sur le toit d'une cellule plus ancienne. Par la suite, WM laisse le tassement des matières résiduelles se faire et entretient le réseau de captage du biogaz.
Que deviendront ces terres dans 30 ans, envisagez-vous un projet récréotouristique comme on en voit à Montréal?	M. Mercier précise que dans 30 ans, les estimations démontrent que les terres seront inertes. Il explique que le devenir des terres n'est pas décidé. Un projet récréotouristique est une possibilité, mais rien n'est décidé pour l'instant.
<i>M. Craft animateur de la rencontre, mentionne que WM a fait une présentation il y a quelques années sur les possibilités de reconversion des lieux d'enfouissement.</i>	M. Mercier confirme qu'une présentation avait été montée, qui comprenait essentiellement des projets récréatifs. En effet, compte tenu du fait que la stabilité absolue des terrains ne peut pas être garantie, les projets existants sont des terrains de golf, des pistes de BMX ou encore des parcours de ski de fond.
<i>Les arbres peuvent-ils pousser sur les cellules fermées?</i>	M. Lacombe explique que la plantation d'arbres n'est pas recommandée, car les racines peuvent abîmer le recouvrement final des cellules. M. Mercier précise qu'il existe néanmoins quelques espèces d'arbres qui sont compatibles.

## 7.2 REGISTRE DES VISITES DU MDDEFP

M. Mercier indique que trois visites du MDDEFP ont eu lieu depuis la dernière rencontre, soit le 18 juillet, le 20 août et le 22 août. Il précise que le 20 août, une visite de la Direction de l'évaluation environnementale (DEE) a eu lieu. Il indique qu'il n'y a pas eu de correctifs demandés à la suite de ces visites. Ces dernières constituent des inspections de routine, effectuées au site et à la balance. Le registre des visites figure à l'Annexe 5.

La question suivante est soulevée:

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Accompagnez-vous personnellement les inspecteurs lors de leur visite?</i>	M. Mercier explique que, s'il est disponible, il accompagne les inspecteurs lors de leur visite, sinon il laisse le responsable du site le faire.

## 8 DIVERS

À la demande d'un membre du Comité, M. Dussault est invité à faire le point sur l'avancement des projets connexes à l'agrandissement du lieu d'enfouissement, soit l'écocentre, l'aire de récupération des matériaux secs, la zone de valorisation des matières organiques.

M. Dussault explique que des discussions doivent avoir lieu avec la Ville et qu'elles seront complétées d'ici la prochaine année. Il indique que le Comité sera informé des développements.

### ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi des projets de centres de tri et de récupération après les discussions avec la Ville.

## 9 PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le mercredi 27 novembre 2013, à compter de 19 h au CFER des Chênes. M. Dussault remercie les participants de leur présence assidue.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 19 h 50.

Élodie Rolland

Rapporteuse de la réunion